



PROCÈS VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ASL SUBERAIE VAROISE 24 mai 2024 La Garde-Freinet

L'Assemblée Générale s'est réunie le 24 mai 2024 à 9H00 à la suite d'une 2ème convocation. L'Assemblée Générale du 10 mai au Luc ne pouvant obtenir le quorum, une seconde invitation a été envoyée afin qu'une deuxième séance se tienne après un délai de 10 jours, conformément aux statuts de l'ASL.



En préambule, Claude Audibert remercie chaleureusement toutes les personnes présentes, les adhérents, les élus et partenaires qui contribuent à l'activité de l'ASL.

Le Président remercie particulièrement :

Monsieur Thomas Dombry, Maire de La Garde Freinet, pour l'accueil de l'Assemblée dans la salle des fêtes de la commune ;

Madame Christine Amrane, Présidente du Syndicat Mixte du Massif des Maures, Maire de Collobrières, et vice-présidente du Conseil Départemental du Var, qui représente à ce dernier titre, monsieur Jean-Louis Masson, Président du Conseil Départemental du Var ;

Monsieur Bruno Giaminardi, Président du CNPF Provence-Alpes-Côte d'Azur et Directeur de la Fédération départementale des chasseurs du Var ;

Monsieur Laurent Faudon, Président de la Fédération départementale des chasseurs du Var ;

Monsieur Philippe Duparchy, Secrétaire général de Forêt Modèle de Provence ;

Madame Sophie Pesenti, Cheffe de projet forestier au Département du Var ;

Monsieur Serge Deneubourg, Capitaine au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var ;

Madame Corinne Henry, Cheffe du bureau DFCI-Forêt à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ;

Monsieur Philippe Angelini, du service Agriculture Forêt à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ;

Monsieur Guillaume Anton, Directeur de COFOR ALEC 83 ;

Monsieur Denis Gynouves, Secrétaire général de COFOR ALEC 83 et conseiller municipal aux Mayons ;

Madame Emeline Guardia, Responsable secteur Provence Corse chez Diam Bouchage ;
Monsieur Gaëtan Hawadier, Directeur général adjoint chez Estandon Coopérative en Provence ;
Monsieur Franck Petrel, Chargé de mission Agriculture-forêt-DFIC pour la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures ;
Monsieur Loïc Frayssinet, Président de Permabita ;
Mesdames Aurélie Boulot et Maureen Matecade, Chargées de mission au Syndicat Mixte du Massif des Maures ;
Monsieur Idole Tchango, Animateur-technicien au Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var ;
Monsieur Philippe Bréglino, Président de la Coopérative Provence Forêt ;
Monsieur Alain Sénéquier, représentant le Crédit Agricole et adhérent historique de l'ASL ;
Madame Aurane Carchio, représentant la centrale de biomasse Sylvania ;
Madame Caroline Oundjian, Commissaire aux comptes ;
Monsieur Patrick Vidal, Gérant de la société Vidal Acier, fabricant de panneaux sandwichs dont l'isolant est conçu avec du liège brûlé.

A l'ordre du jour :

- 1/ Rapport moral du Président,
- 2/ Rapport d'activités du Conseil Syndical sur les opérations réalisées pendant l'exercice 2023,
- 3/ Rapport financier exercice 2023
 - Rapport financier présenté par M. Coron, Expert-comptable,
 - Rapport de la Commissaire aux comptes pour l'exercice 2023 présenté par Mme Oundjian,
- 4/ Votes
 - Vote du quitus au Conseil Syndical pour l'exercice 2023
 - Vote sur l'approbation des comptes 2023,
 - Vote sur l'affectation du résultat de l'exercice,
 - Vote pour le renouvellement des membres sortants du conseil syndical.
 - Vote pour le renouvellement des commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- 5/ Exercice 2024 : programme des travaux prévus et budget prévisionnel (et vote),

1. RAPPORT MORAL DE CLAUDE AUDIBERT, PRÉSIDENT DE L'ASL

« Un peu d'histoire pour débiter ce rapport moral de l'exercice 2023. L'Association Syndicale de Gestion Forestière de la Suberaie Varoise a été créée en 1991 pour aider les propriétaires forestiers privés à gérer et entretenir leurs forêts.

En effet, l'abandon de la gestion forestière est l'une des causes majeures de la propagation des incendies. L'ASL intervient principalement sur l'aire de répartition du chêne-liège dans les Massifs des Maures et de l'Estérel et dans la Plaine des Maures.

L'ASL c'est aujourd'hui :

- 326 propriétaires adhérents
- 16 762 hectares confiés en gestion
- Et 4 salariés

En ce qui concerne les mouvements de personnel, je vous informe du départ en retraite d'Annie Raffaelli au 1er janvier 2024 après 14 ans de dévouement auprès de l'ASL. Sa diplomatie a contribué à la bonne ambiance générale au sein de l'Equipe. Karen Lhoste occupe maintenant ce poste.

L'objectif prioritaire de l'ASL Suberaie Varoise est la gestion durable des forêts de ses adhérents. Elle réalise :

- *L'exploitation et la vente de liège bouchonnable : 103 tonnes, à notre partenaire et soutien DIAM Bouchage et 30 tonnes de liège mâle et brûlé à la société VIDAL Acier pour isolation de son bardage acier*
- *La rédaction de Plans Simples de Gestion : 8 plans pour 230 hectares*

- *Des travaux de sylviculture : éclaircies, élagage, rénovation de châtaigneraies, débroussaillage, entretien, reboisement...*
- *Des équipements tels que : pistes de desserte, points d'eau, aménagements cynégétiques*
- *Des travaux de protection contre l'incendie en collaboration avec les collectivités locales pour réaliser et entretenir des coupures de combustible*
- *Des équipements pastoraux (semis, clôtures, abreuvoirs) dans le cadre de conventions de pâturage entre propriétaires et éleveurs*

L'ASL Suberaie Varoise, c'est aussi :

- *Un lieu de partage, de réflexions et de conseils techniques.*
- *Un interlocuteur privilégié des administrations et collectivités territoriales.*
- *Un partenaire reconnu par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département du Var et les autres structures publiques ou privées liées à la forêt.*
- *Une liaison étroite avec le Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var.*
- *Un organisme partenaire du CRPF pour des expérimentations forestières et des actions d'information.*
- *Un acteur de la surveillance de la santé de nos arbres avec le Département Santé des Forêts.*

Un petit mot sur le fonctionnement de l'ASL :

- *Son Conseil Syndical est composé des membres élus parmi les adhérents de l'Association et de représentants du Centre Régional de la propriété forestière, du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var et de l'association des communes forestières du Var.*
- *Les propriétaires forestiers membres de l'association confient à l'ASL Suberaie Varoise la gestion forestière de tout ou partie de leurs propriétés pendant 5 ans.*

Depuis 33 ans l'ASL attire de plus en plus de propriétaires forestiers, la surface en gestion dépassant maintenant les 16 000 hectares.

Avec plus d'une centaine de tonnes de liège récolté chaque année l'ASL est un acteur majeur de la filière (légale) du Var.

Les projets ambitieux sont eux aussi plus nombreux :

- *Projet Interreg, M E D 4 C O R K avec la Région Sud PACA : pour une étude internationale en faveur de l'amélioration de la Gestion des suberaies et d'une meilleure prise en compte des bénéfices environnementaux.*
- *Participation à la relance de la filière liège avec le Syndicat Mixte du Massif des Maures.*

Vous verrez dans le rapport d'activité le large spectre d'activités de l'ASL.

Je termine en remerciant vivement nos principaux financeurs, la Région PACA et le Département du Var pour les subventions attribuées.

Toutefois, dans le contexte actuel, elles ne suffisent plus à couvrir toutes les missions de plus en plus nombreuses assurées par l'ASL.

Malgré les efforts louables de toute l'équipe, le résultat net comptable de l'exercice 2023 est légèrement négatif. Nous recherchons en permanence des solutions pour trouver plus de financement et pouvoir ainsi continuer nos actions innovantes et entretenir cet élan positif. »

2. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

L'intégralité du rapport d'activité est consultable sur le site de l'ASL <http://www.suberaievaroise.com/> dans la rubrique « Documentation – Bilan de l'exercice 2023 »

Gisela Santos Matos, remercie, au nom de l'équipe technique et administrative, l'ensemble des adhérents et partenaires présents. Elle souligne l'importance de se sentir soutenus et accompagnés dans les missions confiées.

Deux départs de personnel ont eu lieu au cours de l'année 2023 :

Le départ en retraite d'Annie Raffaelli, qui a mis ses valeurs humaines et professionnelles au service de l'ASL durant 14 ans. Et le départ de Aurane Carchio, qui a travaillé 1 an au sein de l'ASL et qui a désormais rejoint la société Sylviana. Aurane a été remplacée par Camille Devillers et Annie Raffaelli par Karen Lhoste.

Aujourd'hui l'ASL compte 326 adhérents pour près de 16 763 ha de forêt en gestion sur 44 communes réparties sur le massif des Maures, l'Estérel, le Pays de Fayence et le Col du Rouet. 72% des forêts gérées par l'ASL sont munies d'un document de gestion durable, soit 12 055 ha. Sur ces 12 055ha, 29% sont certifiés PEFC.

2.1 Animation foncière

L'animation foncière est le point de départ des travaux et exploitations de produits réalisés par l'ASL. Bien que chronophage, l'animation foncière est une étape essentielle pour initier les travaux dans les diverses thématiques : DFCI, Natura 2000, RTI, plantations...

Depuis l'incendie de 2021, l'animation foncière a constitué une part importante des activités de l'ASL.

Floriaan Henneau, en charge des travaux de restauration de terrains incendiés (RTI), précise le contexte des animations foncières faites en 2023. Ces animations ont majoritairement concerné les propriétaires de terrains impactés par l'incendie d'août 2021.

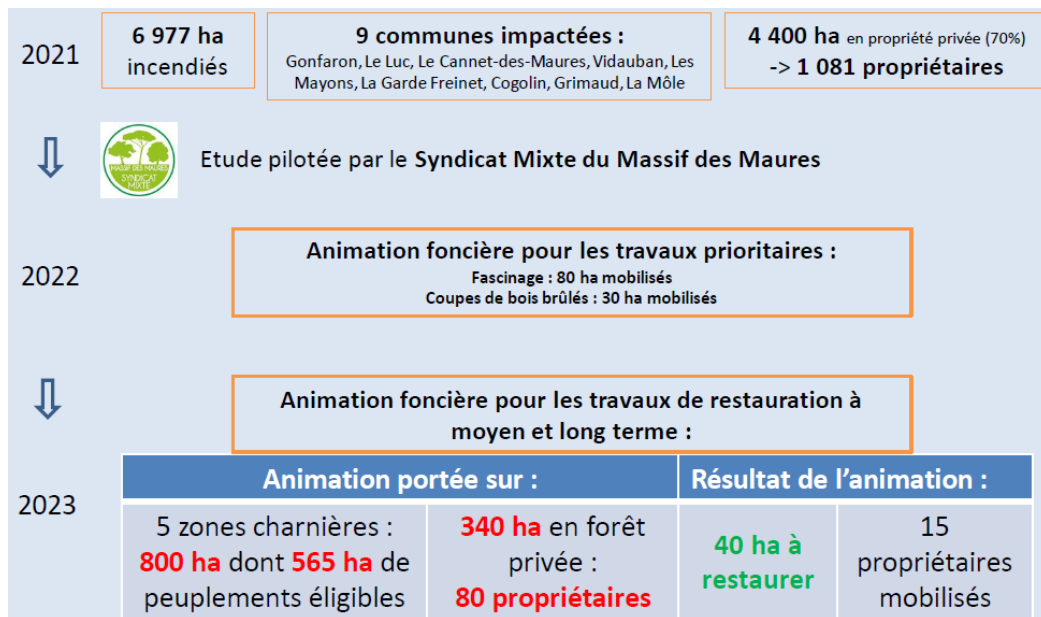
Pour rappel, l'incendie qui a débuté le 16 août 2021 a brûlé près de 7 000 ha sur 9 communes : Gonfaron, Le Cannet-des-Maures, Vidauban, Le Luc, La Garde-Freinet, les Mayons, Cogolin, Grimaud et la Môle. Suite à cet événement, la Région Sud, le Département du Var, le fonds RESPIR et le fonds de dotation ONF Agir pour la forêt et ses mécènes ont financé une étude pour établir un diagnostic de l'impact de l'incendie et élaborer un programme de travaux de restauration en deux étapes :

- Une première étape de travaux prioritaires : fascinage pour lutter contre l'érosion des sols, coupes de bois brûlés, abattage de sécurisation en bords de piste.
- Une seconde étape de travaux de restauration à moyen et long termes des peuplements impactés.

Sur la surface incendiée, 4 400 ha appartiennent à 1 081 propriétaires privés distincts. L'animation foncière réalisée en 2022 pour les travaux prioritaires, a permis de traiter 80 ha de forêts privées avec du fascinage et 30 ha de forêts privées ont bénéficié de coupes de bois brûlés et de sécurisation.

En 2023, l'ASL Suberaie Varoise a mené une seconde animation foncière pour les travaux de restauration à moyen et long termes. L'animation foncière, financée intégralement par le fonds de dotation ONF Agir pour la Forêt, s'est concentrée sur les zones identifiées comme prioritaires par l'étude, dites zones charnières. Sur ces zones perpendiculaires au couloir du feu, les actions de restauration visent à limiter l'intensité et la vitesse de propagation d'un éventuel futur incendie sur ce couloir. Les zones charnières totalisent 800 ha, dont 565 ha de peuplements éligibles (le reste de la surface étant essentiellement du maquis sur lequel il ne peut y avoir d'action sylvicole). L'animation foncière a ciblé les 80 propriétaires privés détenant 340 ha des peuplements éligibles aux actions de restauration.

Un conventionnement avec les intercommunalités a permis d'accéder aux informations cadastrales et de contacter les propriétaires. Cette animation a permis de mobiliser quinze propriétaires pour une quarantaine d'hectares de travaux de restauration à moyen et long terme.

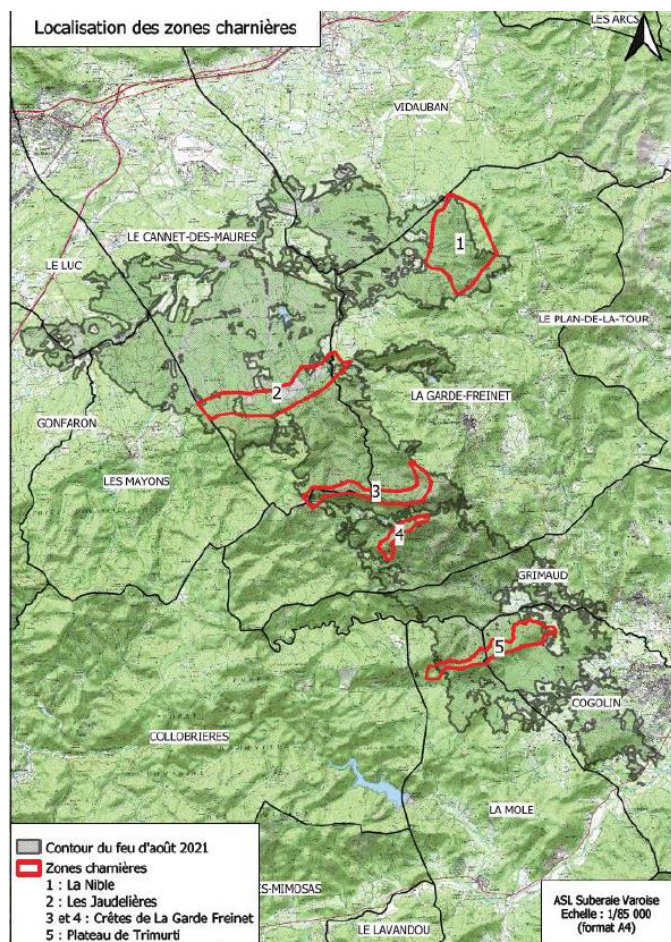


Animation foncière financée par :



Ce faible taux de mobilisation, peut s'expliquer par trois facteurs :

- Une faible implication de la part des propriétaires possédant des petites parcelles isolées, éloignées de leur lieu de vie.
- Un désintérêt des propriétaires pour les parcelles présentant un potentiel d'exploitation réduit.
- Un découragement de certains propriétaires pour la gestion de leur parcelle impactée à plusieurs reprises sur ce couloir de feu.



A noter que sur les 15 propriétaires mobilisés, tous habitent à proximité des parcelles concernées par l'animation foncière et/ou possèdent des cultures à proximité.

Au Nord de la surface incendiée, on retrouve deux zones charnières : La zone de la Nible (1) et des Jaudelières (2). Sur ces zones le feu peut gagner en intensité et en vitesse de propagation puisque situées dans le piémont nord du massif et exposées au mistral.

Sur ces deux zones charnières, l'animation foncière a permis de réaliser ou de programmer 10 chantiers, pour 9 ha de peuplements restaurés. Cinq chantiers sont à ce jour en cours de définition.

Les zones des Crêtes de la Garde Freinet (3 et 4) ont été définies pour limiter les sautes de feu vers le sud. L'animation foncière a ici permis de programmer ou réaliser 7 chantiers pour une surface de 31 ha.

La dernière zone stratégique se situe avant les zones urbanisées de Cogolin et de la Môle. Sur cette zone charnière, l'animation foncière a permis de réaliser ou programmer 9 chantiers pour une surface de 23 ha. 4 chantiers sont en cours de définition.

2.2 Exploitation de produits

Gisela Santos Matos détaille les exploitations de produits pour l'année 2023.

Bois

L'ASL Suberaie Varoise a exploité un total de 970 tonnes de bois :

- 600 tonnes valorisées en bois énergie
- 465 stères de bois de chauffage
- 72m³ de bois d'œuvre.

Une partie de ce volume de bois d'œuvre a été valorisé grâce à l'association Permabita. En facilitant le lien entre l'offre (les propriétaires forestiers) et la demande (les professionnels du bâtiment) Permabita valorise la ressource forestière locale en bois d'œuvre pour le bâtiment. L'ASL a vendu à Permabita du peuplier destiné à la fabrication de Tiny Houses.



Peuplier pour la construction de tiny houses



Le robinier transformé en chevrons

L'ASL a également vendu du robinier à la charpenterie La Benoîte (Carqueiranne). Ce bois a été transformé en chevrons pour la construction d'une structure de terrasse.

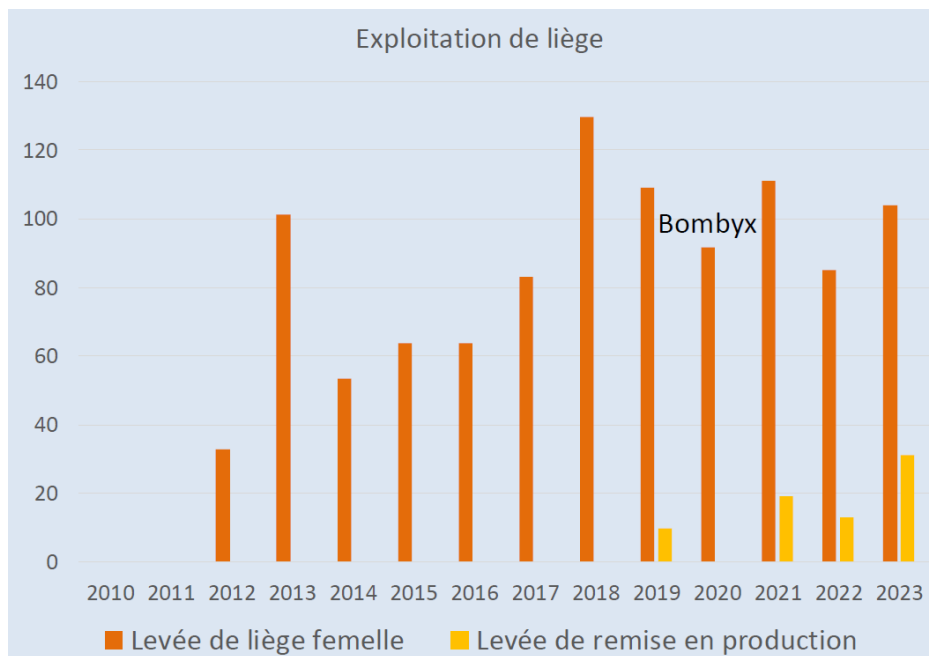
Liège

En 2023, 135 tonnes de liège ont été exploitées :

- 105 t de liège femelle vendu à Diam Bouchage. Ce liège a été levé chez 19 adhérents de l'ASL, sur une surface de 82ha.
- 30 tonnes de liège brûlé. Grâce au soutien financier du Département du Var, l'ASL a pu mettre en place 11 chantiers de levée de liège brûlé. Ce liège a été vendu à la société Vidal Acier pour la fabrication de bardage acier avec un isolant biosourcé.

Le liège vendu à Diam Bouchage a permis de générer des bénéfices de près de 70 000€ pour les propriétaires.

L'exploitation de liège brûlé quant à elle, ne génère aucun bénéfice pour les propriétaires. La vente de liège brûlé ne couvre pas le coût des travaux, et ce, malgré l'aide du Département du Var de 40% du montant HT des travaux. Dans les rares cas où les propriétaires sont bénéficiaires dans cette opération, le montant du bénéfice est gardé sur le compte adhérent du propriétaire en vue de financer de futurs travaux.



Evolution des récoltes de liège (en tonnes)

La récolte 2023 a été légèrement supérieure à l'année précédente. La disponibilité de main d'œuvre, due à l'absence d'activité dans les Pyrénées Orientales pour cause de sécheresse, a permis à l'ASL de travailler avec 3 équipes, soit 15 leveurs.

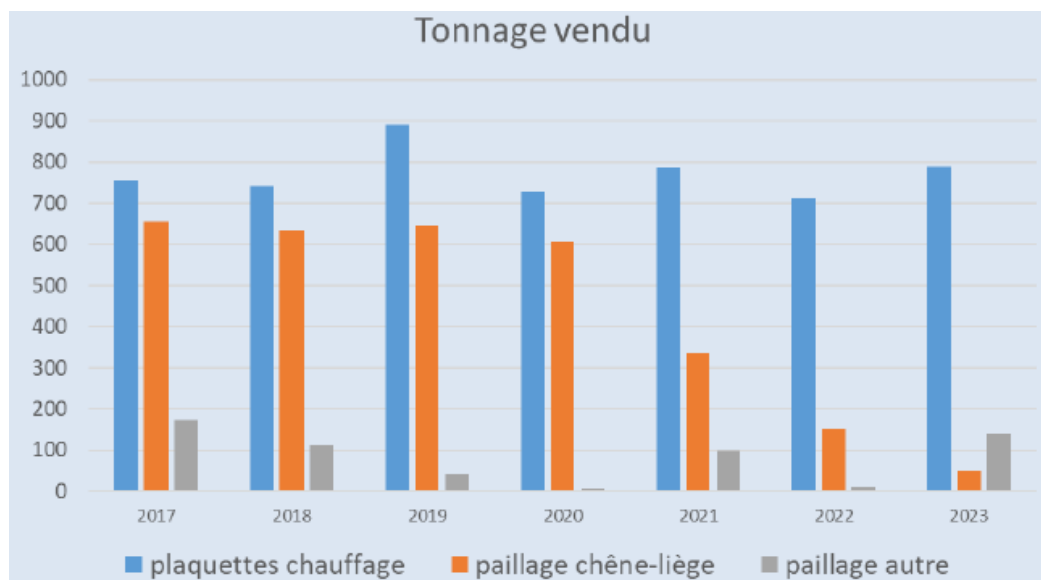
Gisela rappelle le fonctionnement général d'une récolte de liège : le liège est levé manuellement, il est ensuite débardé par un petit pick-up, puis stocké en pile avant le chargement dans un camion routier ou fond mouvant. Les chargements sont livrés aux sociétés Diam Bouchage et Vidal Acier.

A noter que la société Vidal's Acier est en contact avec l'ASL depuis 2022 pour son projet de développement d'une gamme de panneaux sandwichs isolés avec liège en remplacement de la mousse polyuréthane et de la laine de roche. La Région Occitanie accompagne ce projet évalué à 5 millions d'euros. Suite à l'obtention d'un crédit bancaire, l'usine de production verra prochainement le jour en Lozère ; les premiers panneaux isolés lièges seront produits à partir de juillet 2025. Les récoltes de liège mâle et brûlé 2024 seront valorisées auprès de cette société qui constitue le stock nécessaire pour sa future production.



Maures Bois Energie

Gisela Santos Matos rappelle que l'ASL Suberaie Varoise gère depuis 2017 une autre association, Maures Bois Energie. Cette association a pour objectif d'optimiser la mobilisation de la ressource bois et sa valorisation dans une logique de circuit court. Jusqu'en 2021, Maures Bois Energie disposait d'une plateforme de stockage sur l'Écopôle de La Môle et transformait le bois local en plaquettes forestières de chauffage et en paillage - ces produits étant ensuite commercialisés sur le département. Faute de site, le maintien de l'activité est aujourd'hui permis grâce à un partenariat avec AFA Bois Energie, basé à Brignoles, qui approvisionne l'association en plaquettes et paillage. Cette solution temporaire permet à MBE d'honorer les demandes de ses clients. L'association recherche activement un site pour stocker et produire à nouveau sa propre plaquette.



En 2023, les volumes de bois-énergie vendus restent stables par rapport aux années précédentes. Les volumes des ventes de paillage ont fortement décru depuis la fermeture de la plateforme de La Môle. L'éloignement entre le stock de paillage et le golfe de ST Tropez, où se situent la majorité des clients de paillage, ainsi que l'obligation de faire intervenir un transporteur ont fortement réduit le nombre de clients. Les ventes de paillage dépassaient les 600 tonnes avant 2021, pour ne représenter aujourd'hui que 200 tonnes.

Dans le cadre d'un projet financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), Aurélie Boulot, chargée de mission au Syndicat Mixte du Massif des Maures est investie dans la recherche d'un nouveau site pour l'association Maures Bois Energie.

2.3 Travaux forestiers

En 2023, 141 ha de travaux forestiers ont été réalisés par l'ASL chez 79 propriétaires adhérents. Ces travaux ont notamment été faits dans le cadre de la Restauration de Terrains Incendiés (RTI), de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI), de la remise en production des suberaies, de la restauration des châtaigneraies à fruits et des contrats Natura 2000. Le coût total des travaux s'élève à 537 850 € H.T. Ces travaux ont été financés à 51% par des subventions publiques, à 26% par des aides privées et à 23% par les propriétaires. Les financeurs privés sont : Les fonds RESPIR et ONF Agir pour la forêt, Diam Bouchage et Kedje Business School.

Restauration des Terrains Incendiés

Florian Henneau, en charge des travaux RTI présente les travaux post-incendie réalisés en 2023.

Finalisation de la phase 3 RTI : Première phase opérationnelle de travaux post incendie. Ces travaux portent sur du fascinage pour lutter contre l'érosion des sols, des coupes de bois brûlés, et des abattages de sécurisation en bords de piste.

Entre janvier et mars 2023, les derniers chantiers de fascinages ont été achevés. 36 ha de forêt ont été traitées chez 18 propriétaires adhérents pour un budget de 170 000 € TTC. Ces derniers travaux portent le bilan des surfaces mises en fascines à 86 ha. Ces travaux ont été financés intégralement par un co-financement du Département du Var, de la Région Sud PACA et du fonds ONF Agir pour la Forêt qui a alimenté le dispositif RESPIR.



Mise en fascine des bois coupés sur courbes de niveaux



En décembre 2023, les travaux de coupes de bois brûlés ont également été finalisés. Deux chantiers ont été achevés, dont un sur la Réserve Nationale de La Plaine des Maures. De ces chantiers, 274 tonnes de bois ont été exploitées et valorisées en bois-énergie auprès de la centrale Sylviana pour la production d'électricité. Malgré la valorisation du bois, ces opérations restent déficitaires pour un budget de 7 695 € TTC. Les surcoûts ont été engendrés par les mesures d'évitement dans les zones d'intervention à fort enjeu écologique, notamment sur les zones de sensibilité majeure pour la Tortue d'Hermann. Le recours à un maître-chien, à un écologue et l'ouverture de layons préalablement aux travaux de coupes ont engendrés des surcoûts intégralement financés par le fonds de dotation ONF Agir pour la Forêt.

Ces derniers chantiers portent le bilan final à 38 ha d'exploitation de pinède incendiée pour 2 322 tonnes de bois valorisées en bois énergie.

Toujours dans cette phase 3, chez 8 propriétaires adhérents, 3 700 mètres linéaires de pistes (ouvrages DFCI et chemins de petite randonnée) ont bénéficié de travaux de sécurisation. Ces travaux, réalisés sur des zones tampons, ont concernés 4 pistes : la piste du Camp de Suyère, la piste de la Tire, la piste des Petites Aurèdes, et la piste de la Péguière. Ces travaux ont été menés en concertation avec :

- les communautés de communes du Golfe de St Tropez et Cœur du Var, en tant que maîtres d'œuvre des Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) ;
- l'interservices de Défense des Forêts Contre le risque Incendie ;
- le gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures, La Société Nationale de Protection de la Nature.

Ces travaux de sécurisations, représentant un budget de 15 162 € TTC, ont été financés intégralement par le Département du Var, la Région Sud PACA et le fonds ONF Agir pour la Forêt.

En 2023, les premiers chantiers de la phase 4, deuxième phase opérationnelle du programme de restauration, ont été réalisés. Ces travaux de restauration à moyen et long termes consistent à accompagner la régénération des peuplements incendiés vers des peuplements plus résilients aux aléas climatiques et notamment aux incendies tout en cherchant à favoriser les productions forestières et la biodiversité. Les interventions sont diverses : recépage de feuillus, débroussaillage alvéolaire pour favoriser la régénération des essences forestières par rapport aux essences de maquis, taille de formation, sélection de rejets de souche...



Un chantier RTI phase 4 : restauration de suberaie par recépage, débroussaillage alvéolaire.

Deux enveloppes financières ont été attribuées pour cette phase de travaux : une première enveloppe de 275 000 € TTC et une seconde de 230 000 € TTC soit un budget global de 505 000 € TTC ; co-financé par la Région Sud PACA, le Département du Var et le fonds de dotation ONF Agir pour la forêt. Le taux de financement est variable selon les secteurs et le type d'intervention.

Les interventions sur zones charnières ont été prioritaires. Les autres zones éligibles doivent répondre à certaines conditions : desserte à moins de 200m, pente inférieure à 30%, propriétaires qui s'engagent à établir un document de gestion durable et à entretenir les travaux sur 5 ans.

La première enveloppe est financée à 100% du montant TTC. Pour l'enveloppe 2, le taux de subventionnement est de 90% sur les zones charnières et de 60% en dehors de ces zones stratégiques.

Certaines actions ont été considérées comme expérimentales. Ces actions n'ont, soit jamais été menées auparavant, soit jamais bénéficié de retour d'expérience. Ces actions expérimentales bénéficient d'un financement à 100% du montant TTC.

Budget global Phase 4 et financements								
	Financement	Zones Charnières		Hors Zones Charnières		Expérimentation		Total
		Taux	Montant TTC	Taux	Montant TTC	Taux	Montant TTC	
Enveloppe 1	Région	40%	30 000,00 €	30%	22 500,00 €	40%	50 000,00 €	102 500,00 €
	Département	40%	30 000,00 €	30%	22 500,00 €	40%	50 000,00 €	102 500,00 €
	RESPIR	20%	15 000,00 €	40%	30 000,00 €	20%	25 000,00 €	70 000,00 €
	Autofinancement	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €
	Sous total	100%	75 000,00 €	100%	75 000,00 €	100%	125 000,00 €	275 000,00 €
Enveloppe 2	Région	45%	33 750,00 €	30%	37 500,00 €	50%	15 000,00 €	86 250,00 €
	Département	45%	33 750,00 €	30%	37 500,00 €	50%	15 000,00 €	86 250,00 €
	Autofinancement	10%	7 500,00 €	40%	50 000,00 €	0%	0,00 €	57 500,00 €
	Sous total	100%	75 000,00 €	100%	125 000,00 €	100%	30 000,00 €	230 000,00 €
Total			150 000,00 €		200 000,00 €		155 000,00 €	505 000,00 €



Répartition des financements des travaux de la phase 4 du programme RTI

Les actions potentielles dans cette phase 4 sont classées par type de peuplement :

- restauration de suberaie,
- restauration de mélange feuillus avec chênes-lièges,
- restauration de mélange feuillus avec résineux,
- régénération de pinède totalement incendiée,
- éclaircie de pinède partiellement incendiée,
- conversion de maquis d'arbousier en verger naturel pour la production de fruits et en taillis pour la production de bois (actions expérimentales),
- plantation en matorrals de pins parasols,
- plantation de pins maritimes résistants au matsucoccus ou d'essences adaptées au réchauffement climatique,
- lutte contre des espèces invasives avec des projets visant le bambou doré et l'eucalyptus,
- et la création d'abris faunes à partir des bois issus des abattages et recépages lors de la restauration des peuplements.

Ces abris sont mis en place sur les zones de sensibilité notable ou majeure pour la tortue d'Hermann. Ils permettent de remédier à la perte d'abris naturels suite au feu.



Abris faune à partir des bois coupés

Le tableau ci-dessous présente le prévisionnel par types d'actions :

Bilan général Phase 4, Actions (Prévisionnel)		
Action	Surface	Nbr chantiers
Restauration de Suberaie	19,73 ha	7
Restauration de mélange feuillus avec Chênes-lièges	20,98 ha	12
Restauration de mélange feuillus / résineux	7,41 ha	3
Régénération de pinède	9,90 ha	5
Eclaircie de pinède	2,76 ha	2
Conversion de maquis d'arbousier en verger naturel	4,54 ha	4
Conversion de maquis d'arbousier en taillis	0,32 ha	1
Plantation de Pins parasols en Matorrals	0,00 ha	0
Lutte contre des espèces invasives (EEE)	1,23 ha	2
Abris faune	9,20 ha	2
Total actuel (chiffré)	76,07 ha	38
Total envisagé	121,27 ha	60

Les 121 ha de travaux se répartissent sur 60 chantiers.



Les premiers chantiers ont démarré en octobre 2023. En date du 24 mai 2024, 38 ha de peuplements ont été restaurés, dont 19,86 ha restaurés chez 7 propriétaires adhérents sur l'exercice 2023 pour un budget de 106 441 € TTC. Un chantier de cette phase de travaux sera visité avec les participants après l'Assemblée Générale.

Floriaan illustre les actions de cette phase de travaux par l'exemple d'un chantier de restauration de suberaie. Les interventions ont consisté à recéper chênes-lièges et arbousiers morts et déperissants, débroussailler en alvéolaire autour des régénérations de chênes-lièges et arbousiers et mettre en fascine les bois le long des courbes de niveau.

Travaux DFCI

Gisela Santos Matos rappelle que l'ASL Suberaie Varoise est le seul organisme privé à pouvoir déposer des dossiers financés par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) dans le cadre de la stratégie de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI). L'ASL ne crée pas d'ouvrages mais vient en renfort des ouvrages DFCI existants. Les travaux faits par l'ASL sont systématiquement validés au préalable en Comité de Massif.

Gisela invite le Capitaine Deneubourg du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) à prendre la parole :

« L'ASL Suberaie Varoise participe totalement à la politique de DFCI, de défense du territoire contre l'incendie, c'est certain. Les dossiers qui sont présentés, au même titre que les autres maîtres d'ouvrage, sont défendus en comité technique de massif. Il y a d'abord une analyse qui est réalisée. (...) Beaucoup de dossiers sont présentés chaque année pour des subventionnements. L'interservices, avec les représentants de l'état (la DDTM) et les financeurs (La Région Sud PACA et le Département du Var) participent à l'analyse des dossiers avant le choix des dossiers retenus. (...) »

En 2023, deux projets DFCI ont été réalisés à Sainte-Maxime et Cogolin pour une surface totale de 11 ha et un budget de 38 472 € financés à 80% par la Région Sud PACA, Le Département du Var et l'Europe.

Remise en production des suberaies



Levée de liège brûlé

En 2023, 11 chantiers de remise en production des suberaies ont été réalisés. Les interventions se sont majoritairement concentrées sur la levée de liège brûlé. 41 ha ont été remis en production pour un budget de 48 451€ HT, financé à 40% par le Département du Var.

En 2024, la Région Sud PACA viendra co-financer les projets de remise en production des suberaies, portant ainsi le subventionnement à 80% : 40% du montant HT financé par le Département du Var et 40% du montant HT financé par la Région Sud PACA.

Cette participation supplémentaire permettra de réaliser de nouvelles interventions essentielles à la remise en production comme :

- la création de layons et la remise en état de pistes pour faciliter l'accès aux suberaies,
- La levée de liège mâle, brûlé et sur-épais
- Les tailles de formation, les coupes sanitaires, etc..

Plantations

En 2023, un nouveau projet de plantation a été réalisé chez 1 propriétaire adhérent pour une surface de 1,81ha. Des opérations de regarnis (remplacement des sujets morts) ont également été faites sur les plantations réalisées à l'automne 2022.

Depuis 2019, l'ASL Suberaie Varoise a planté un total 12 125 plants, dont 8500 chênes-lièges. La plantation d'essences localisées plus au sud, telles que le Caroubier, le chêne à feuilles rondes et le chêne tauzin, permettent de tester la résistance à la sécheresse de ces essences sur notre territoire.



Ces plantations bénéficient d'un suivi du taux de mortalité. Ce suivi permet de mieux appréhender les stations favorables/défavorables à la plantation et d'identifier les essences les plus résistantes à la sécheresse à l'état juvénile.

Déclaration de l'activité de fournisseur Matériel Forestier de Reproduction

L'ASL Suberaie Varoise s'est inscrite en 2023 en tant que fournisseur de Matériel Forestier de Reproduction (MFR) auprès de la DRAAF.

En 2023, 22L de glands de chênes-lièges ont été récoltés par l'ASL. Ces glands ont ensuite été revendus à la pépinière Naudet, avec qui nous avons mis en place un contrat de culture. Ces glands permettront de produire environ 6 500 chênes-lièges, qui seront vendus en priorité à l'ASL pour nos projets de plantation.

Cette activité est chronophage et déficitaire pour l'ASL mais permet de répondre à notre besoin d'approvisionnement de plants catalogués MFR. En effet de nombreux projets subventionnés n'autorisent que la plantation de plants MFR de provenance Varoise.



Récolte de glands avec filet.

Rénovation des châtaigneraies

Ce programme est financé par la Région Sud PACA depuis 2004 et animé avec le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var depuis 2008. La rénovation des châtaigneraies vise plusieurs objectifs :

- un objectif de DFCI : en favorisant des peuplements peu inflammables et en créant des discontinuités de combustible au sein de ces peuplements ;
- un objectif patrimonial : en faisant perdurer l'activité et la culture autour du châtaignier ;
- un objectif écologique : en maintenant des arbres parfois centenaires, riches en cavités et dendro-microhabitats, très utiles pour la faune ;
- un objectif économique : avec la production et la récolte de châtaignes pour la vente.



En 2023, le dernier programme de travaux a été finalisé. Ce programme pluriannuel sur 5 ans est financé à 40% par la Région Sud PACA. Les travaux ont été réalisés chez 10 propriétaires adhérents pour un budget de 31 427 € HT. Ces travaux ont été réalisés principalement sur les communes de Collobrières, Les Mayons, Pignans et Camps-la-Source. 16 propriétaires ont été fournis en plants pour un budget de 2 395 € HT. Ces plants sont issus du massif des Maures : le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var récolte des greffons de la variété locale, la Marouge, puis les plants sont greffés en pépinières pour être commercialisés 1 an après.

Florian Henneau, en charge des travaux de restauration des châtaigneraies, précise les interventions faites en 2023 dans le cadre de ce programme.

Il rappelle que ces travaux ne concernent pas l'entretien courant des châtaigneraies, mais la remise en production d'anciens vergers constitués d'arbres greffés abandonnés depuis plusieurs années.

En 2023 :

2,27 ha ont bénéficié de débroussaillage d'ouverture ;

148 arbres ont été abattus. La mise en lumière étant essentielle pour la fructification ; ces abattages sont nécessaires pour éclaircir le peuplement lorsque d'autres espèces se sont implantées au sein du verger ;

68 arbres ont été élagués. L'élagage permet à la fois de relancer la production de fruits mais aussi de reformer un houppier homogène. L'allègement du houppier permet d'assurer la survie de vieux arbres présentant des fragilités au niveau du tronc qui risqueraient de s'ouvrir en deux avec un houppier lourd ou mal réparti ;

28 tailles de formations ont été réalisées sur les arbres élagués il y a 5 ans. Ces tailles consistent en une sélection des rejets émis par les arbres sous les coupes d'élagage ;

101 plants ont été distribués à 16 propriétaires et **56m³** de bois ont été débardés.



En 2023, un nouveau programme de travaux a été conventionné avec la Région Sud PACA pour la période 2023-2028, pour un budget similaire au dernier programme de travaux soit 85 000 € HT. Par le passé, la restauration de châtaigneraies représentait des budgets plus importants ; aujourd'hui le volume de travaux annuel est fortement réduit. La principale raison est l'impact du changement climatique sur le châtaignier. En effet cette essence est particulièrement sensible au réchauffement climatique avec un besoin en eau d'au moins 800mm par an. Les travaux se concentrent donc sur les stations assez fraîches, avec des profondeurs de sol importantes où le châtaignier a encore un avenir à moyen et long terme.

Un cofinancement du programme de restauration avec le Département du Var est actuellement à l'étude. Ce soutien financier permettrait d'encourager les castanéiculteurs à engager des travaux de restauration qui répondent aux enjeux de ce programme, dans un contexte où la production ne permet pas d'atteindre une rentabilité directe.

Natura 2000

Les travaux réalisés dans le cadre de contrats Natura 2000 ont pour objectif le maintien d'habitats qualifiés d'intérêt communautaire par le réseau Natura 2000. L'ASL intervient sur deux types d'habitats d'intérêt communautaire :

- Les suberaies
- Les châtaigneraies pures et en évolution



Les interventions permettent de lutter contre la fermeture des milieux et d'assurer une diversité de milieux ouverts/fermés au sein du massif. Cette diversité est essentielle pour la tortue d'Hermann, espèce aujourd'hui menacée par la perte d'habitat.

En 2023, 3 chantiers ont été réalisés : 1 nouveau et 2 « repasses ». Les « repasses » concernent des travaux d'entretien réalisés 4 ans après une première intervention. Ils sont financés à 100 % par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

2.4 Expertise forestière

Documents de gestion durable

En 2023, 5 propriétaires adhérents ont vu leur document de gestion durable agréé par le CNPF :

2 Plans Simples de Gestion (PSG) de première génération pour une surface de 80 ha et 3 renouvellements pour une surface de 150 ha.

FEADER Mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le massif des Maures

L'ASL travaille en partenariat avec le Syndicat Mixte du Massif des Maures (SMMM, pilote du projet), l'Office National des Forêts (ONF), le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var (SPCV) sur un projet FEADER qui vise à faciliter la mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures. Ce projet a débuté en 2023.

L'ASL Suberaie Varoise a participé à l'identification des « points noirs » sur l'accès aux bassins de récolte, en vue de la réalisation d'un schéma de desserte qui permettra aux acteurs publics de planifier des travaux dans le massif sur les années à venir. L'objectif in fine étant de réduire les coûts de transport liés à une desserte difficile.

L'ASL et l'ONF ont travaillé à la réalisation de la cartographie des suberaies à potentiel de production sur le massif des Maures. Camille Devillers, technicienne forestière à l'ASL, a complété ce travail par une évaluation qualitative et quantitative des suberaies. L'objectif étant de définir les potentielles zones d'exploitation de liège à l'échelle du massif.

L'ASL a également participé à l'action de recherche d'alternatives au brûlage des rémanents dans les cultures castanéicoles et à l'action de prospection du Pin d'Alep destiné au bois d'œuvre.

MED4CORK – projet Européen du programme InterregMed

En 2023 l'ASL a poursuivi son partenariat avec la Région Sud PACA (chef de file), pour le projet intitulé MED4CORK. Ce projet a été initié en 2021 (phase de réflexion) et sera déposé en juin 2024. Ce projet réunit :

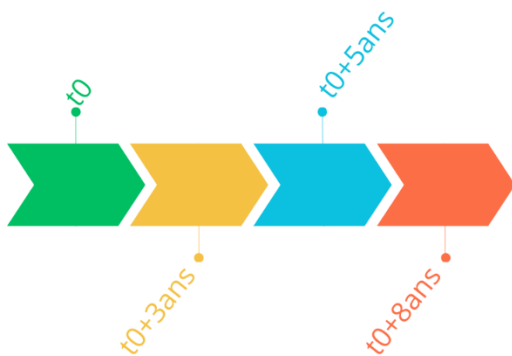
- la Région Sud PACA comme chef de file
- L'ASL Suberaie Varoise, France
- Le ISA (Institut Supérieur d'Agronomie de Lisbonne), Portugal,
- Le Consorci Forestal de Catalunya, Espagne,
- Centre de la Propietat Forestal, Espagne,
- l'Agence régionale des forêts et de l'environnement de Sardaigne "FoReSTAS", Italie,
- L'Agence Régionale de Recherche Agronomique de Sardaigne "Agris Sardegna", Italie,
- L'Agence national des Forêts Hrvatska Sume, Croatie.

Ce projet européen vise 3 objectifs :

- Améliorer la gestion des suberaies vis-à-vis du changement climatique.
- Créer un modèle de valorisation des services écosystémiques de la suberaie, en s'inspirant du modèle catalan Climark.
- Créer un certificat européen pour le métier de leveur de liège.

Suivi post-incendie

L'ASL va prochainement mettre en place un suivi post incendie sur les actions menées dans la phase 4 (restauration des peuplements à moyen et long termes). L'objectif est d'obtenir un retour d'expérience sur l'efficacité des actions menées.



Le suivi s'effectuera sur 8 ans, avec un premier relevé à t0 (année des travaux), un second, 3 ans après, et un troisième, 5 ans ou 8 ans après. Les relevés s'effectuent systématiquement sur des couples de placettes : une placette implantée sur la zone de travaux et une placette hors zone de travaux, située à proximité immédiate et dans des conditions similaires.

Ce dispositif permet de comparer les données recueillies. La surface de relevés devant être significative pour une analyse pertinente, seuls 5 sur les 9 actions du programme RTI ont été retenues pour le suivi :

- Restauration de suberaie
- Restauration de mélanges feuillus avec Chênes-lièges
- Restauration de mélanges feuillus – résineux
- Régénération de pinède
- Conversion de maquis d'arbousiers en vergers naturels

Les données relevées par l'ASL seront mises en commun avec les données de l'ONF maître d'œuvre du programme RTI en forêt publique.

En 2023 l'ASL a défini le protocole de relevé en précisant les données à inventorier. Les premiers relevés s'effectueront en 2024.

Ce suivi sera financé intégralement par le dispositif RESPIR avec le Fonds de dotation ONF Agir pour la forêt pour un budget de 32 000 € HT sur 8 ans.

Ce suivi fera également l'objet d'un partenariat avec la Société National de la Protection de la Nature (SNPN). Les données du suivi forestier sur l'itinéraire « restauration de suberaie » seront partagées avec la SNPN qui étudie l'évolution des écosystèmes de la suberaie après incendie.

Expertise sanitaire

Depuis 2015 l'ASL est Correspondant Observateur pour le Département de Santé des Forêts de l'état. Le Var compte 4 Observateurs, dont Florian Henneau et Gisela Santos Matos.

Leur mission consiste à communiquer les problématiques forestières observées au quotidien et à suivre l'évolution de l'état de santé des forêts à travers des relevés réguliers sur un ensemble de placettes.



Bombyx, insecte défoliateur



Scolyte sur châtaignier

En 2023, 42 jours de travail ont été dédiés au suivi de l'état de santé de la forêt varoise.

A l'échelle nationale, l'année 2023 a été la deuxième année la plus chaude jamais enregistrée.

Malgré la sécheresse répétée et des périodes de canicule de plus en plus longues, aucun dépérissement massif n'a été observé sur notre territoire, mais, un peu partout et sur plusieurs essences - même celles réputées adaptées à ces conditions climatiques-, on constate un affaiblissement pouvant conduire à des mortalités.

2.5 Actions de promotion

Plan de relance de la filière liège

Au cours de 2023, un groupe de travail animé par le SMMM s'est réuni sous forme de comité technique pour définir des projets communs de relance de la filière et travailler sur les solutions de financement de ces derniers.

Réunions d'information

Dans le cadre du projet FEADER « Mobilisation des Ressources Forestières à Haute Valeur Ajoutée ». L'ASL a organisé quatre réunions d'information auprès des propriétaires privés pour sensibiliser à l'importance de la gestion des suberaies. L'ONF a également organisé des réunions dans l'objectif de sensibiliser les élus.

Médias

L'Institut Méditerranéen du Liège, regroupant des producteurs de liège varois, corses et des Pyrénées Orientales, a mis en place depuis 2022 une action de communication pour la promotion du liège Français. Grâce au financement de l'interprofession nationale France Bois Forêt, un dossier de presse a été rédigé en 2023. Ce dossier a donné lieu à la publication de quelques reportages sur la thématique du liège dans différents médias.

L'ASL a eu l'opportunité de parler de l'activité de récolte du liège et de l'importance de la suberaie en termes de biodiversité lors de sa participation à l'émission « En Terre Ferme » diffusée sur Ushuaïa TV.

Un article sur le thème de la restauration post incendie, rédigé par Joël Perrin, est paru dans la revue Forêt & innovation.



Un événement médiatique a été organisé en juillet 2023 par CMA CGM (Compagnie maritime d'affrètement), principal mécène ayant alimenté le fonds de dotation ONF Agir pour la forêt pour la restauration post incendie sur le massif des Maures. Les financeurs et de nombreux médias ont été conviés à une visite de terrain ayant bénéficié de travaux de restauration après incendie. Cette opération a donné lieu à la publication de nombreux articles dans les médias comme La Marseillaise, La Provence, Var Matin, BFM TV ...

Visite médiatique des chantiers RTI organisée par CMA CGM.

La présentation du rapport d'activité 2023 est terminée, Gisela Santos Matos donne la parole à l'Assemblée.

2.6 Echanges sur le rapport d'activité avec l'Assemblée

Georges Franco, Trésorier de l'ASL et responsable au Comité Communal des Feux de Forêts (CCFF) de Ramatuelle, interpelle les financeurs sur la nécessité de maintenir l'entretien des zones charnières dans le temps long. Cet entretien nécessite de pérenniser le financement des travaux entrepris sur ces zones stratégiques, étudiées avec les services de lutte contre l'incendie.

Monsieur Franco, suggère aussi de coupler les actions de fascinages avec des plantations et de ne pas se contenter de régénération naturelle ; à l'instar de ce qu'ont fait les Turcs après de grands incendies où la combinaison de fascines avec des plantations a été une réussite.

Florian Henneau, ingénieur forestier en charge des travaux RTI à l'ASL, approuve les commentaires faits par M. Franco. Il précise que l'un des objectifs du fascinage est de retenir, par les différentes fascines successives, la banque de graines contenues sur les premiers centimètres du sol. La faveur a été donnée à la régénération naturelle, cependant, si la régénération naturelle ne se fait pas sur les prochaines années, des travaux de plantations pourront être envisagés sur ces zones.

Madame Amrane, Présidente du Syndicat Mixte du Massif des Maures prend la parole : elle rappelle que le don financier de la société CMA CGM au fonds de dotation ONF Agir pour la forêt a permis de financer les études du programme RTI et d'être très réactif pour initier les travaux. En tant que représentante de Jean-Louis Masson, Président du Conseil Général du Var, elle souligne et salue la dynamique menée par tous les acteurs, les financements apportés par le Département du Var et par la Région Sud PACA pour que le massif des Maures puisse reverdir après cet incendie.

Georges Franco, remercie les techniciens pour les compétences et l'expertise mises au service de la forêt.

3. RAPPORT FINANCIER

Bernard Coron, expert-comptable de l'ASL Suberaie Varoise présente le rapport financier de l'exercice 2023. Les masses financières illustrent les activités de l'ASL présentées précédemment.

3.1 Bilan

Le bilan au 31 décembre 2023, présente :

A l'actif 451 750 € dont :

- 18 529€ d'immobilisations. Ces investissements qui restent à amortir concernent essentiellement les véhicules et un peu de matériel de bureau.

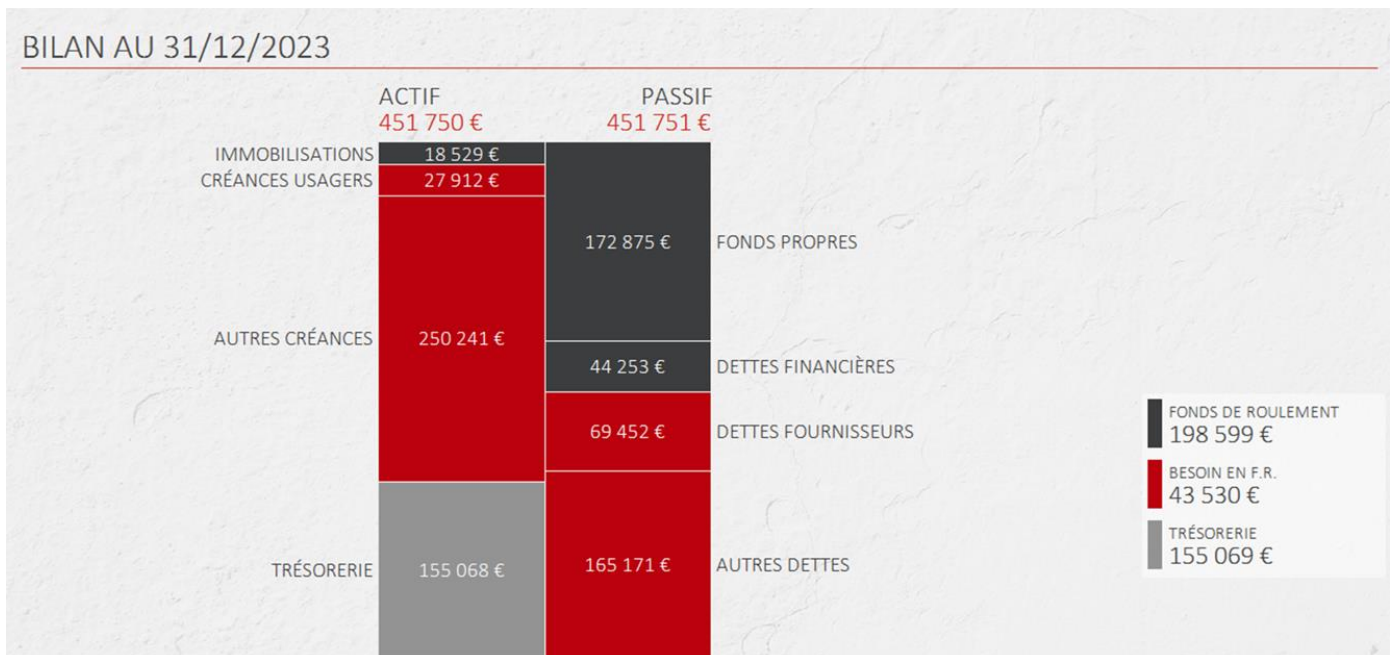
- 27 912€ de créances usagers. Ce sont les sommes restant à encaisser de la part des adhérents et partenaires ayant bénéficiés de prestations de service
- 250 000€ d'autres créances. Il s'agit de sommes dues à l'ASL et non encaissées au 31 décembre, essentiellement des subventions ou des financements privés. Ce montant représente un peu plus de la moitié des subventions et financements privés de l'exercice 2023. Cette somme significative montre les besoins de trésorerie de l'ASL pour faire face au délai d'encaissement des subventions et/ou financements privés pour des actions déjà réalisées. Pour comparaison, au bilan de l'exercice 2022, les « autres créances » s'élevaient à environ 180 000€.
- 155 068€ de Trésorerie.

Au passif 451 751€ dont :

- 172 875€ de fonds propres, réserves des années antérieures. Malgré un léger déficit en 2023 d'environ 2000€ cette réserve reste significative.
- 44 253€ de dettes financières. Il s'agit d'emprunts. Emprunts pour l'achat de véhicules et un Prêt Garanti par L'Etat, souscrit à l'époque du Covid et qui est toujours en cours de remboursement.

Le fonds de roulement, représentés par les fonds propres et les dettes financières auxquels on soustraie les immobilisations nettes, permet de financer le fonctionnement de l'ASL. Ils s'élèvent à 198 599€. Cette somme reste faible face au budget annuel d'environ 800 000€ et implique une gestion de trésorerie minutieuse.

- 69 452€ de dettes fournisseurs
- 165 171€ d'autres dettes. Il s'agit de dettes fiscales et sociales et des sommes laissées par les adhérents sur leur compte courant. Ces sommes permettent de faciliter la gestion de la trésorerie de l'ASL tout comme les avances faites sur travaux.

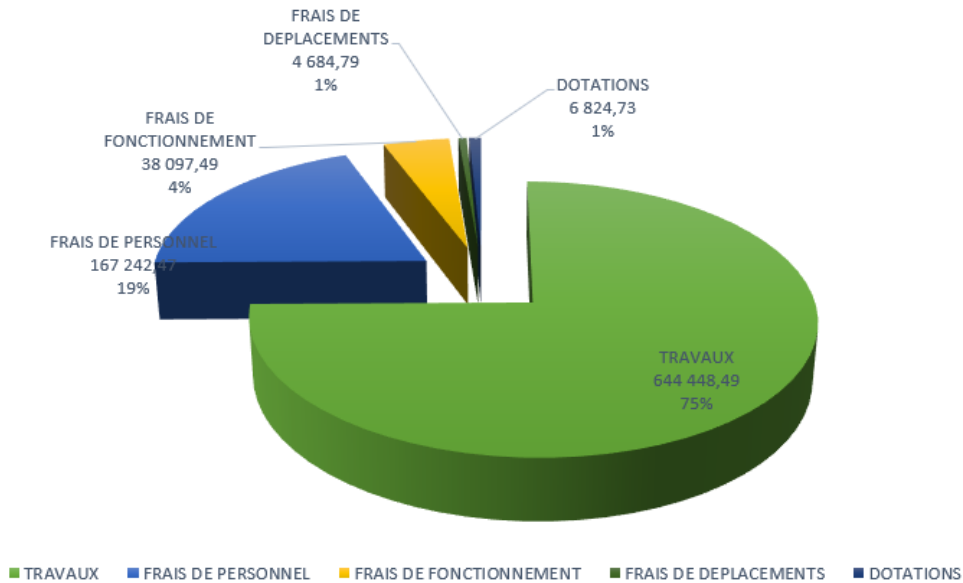


3.2 Le Compte de résultat

Charges

COMPTE DE RESULTAT

Répartition des **861 298 € de charges**



Les charges s'élèvent à 861 298€.

Pour rappel l'ASL représente les propriétaires adhérents et est transparente vis à vis des travaux réalisés sur leurs propriétés forestières. Ces travaux représentent la majeure partie des charges d'exploitation de l'ASL avec 644 448,49€.

Les frais de personnel représentent le deuxième poste de charges avec 167 242,47€. Le personnel assure la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux ainsi que l'animation foncière évoquée dans le rapport d'activité.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 38 097,49€. Ces frais comptent le loyer, les honoraires, les abonnements téléphoniques, ...

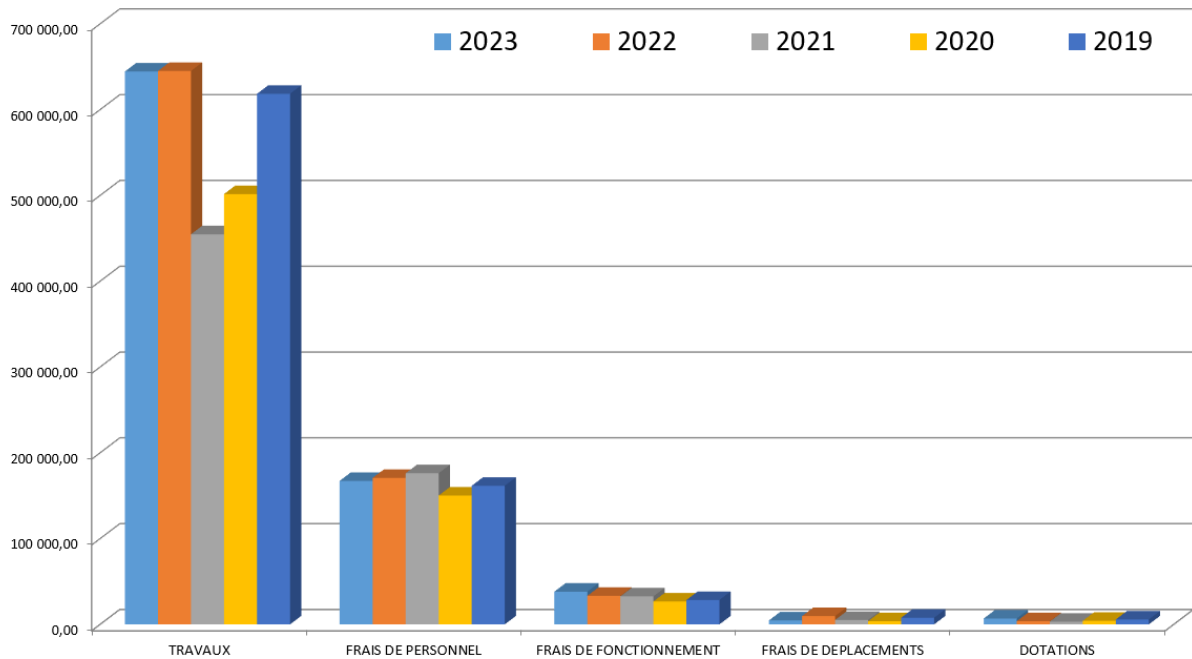
Les frais de déplacement ont été isolés des autres frais pour suivre leur volume et leur évolution compte tenu de la nature de l'activité de l'ASL qui implique beaucoup de déplacements. Cependant ces frais restent minimes avec 4 684,79€ pour l'exercice 2023.

Les frais de dotation, désignent le montant des amortissements (répartition des coûts des investissements sur la durée d'utilisation du matériel) et des provisions effectuées au cours de l'exercice. Ils s'élèvent à 6 824,73€.

Evolution des charges

Le graphique suivant illustre l'évolution des charges sur les 5 dernières années.

On observe que certaines variations restent relativement faibles. Les charges de travaux dépendent de l'activité de l'ASL, et de l'actualité des propriétés des adhérents. L'incendie de 2021 a, par exemple, engendré de nombreux travaux de RTI sur les années 2022 et 2023.



Produits

Les principaux produits proviennent des subventions sur travaux à hauteur de 32%, avec un montant total de 272 493€. La part d'autofinancements (travaux payés par les propriétaires adhérents) s'élèvent à 125 336€ soit 15% des produits. Les participations privées, s'élèvent à 146 086 € et proviennent du Fonds de dotation ONF Agir pour la forêt, de Diam Bouchage, du Crédit Agricole et de Kedge Business School. La grande majorité de ces financements privés financent des travaux chez les propriétaires adhérents, 1000€ sont consacrés à une étude.

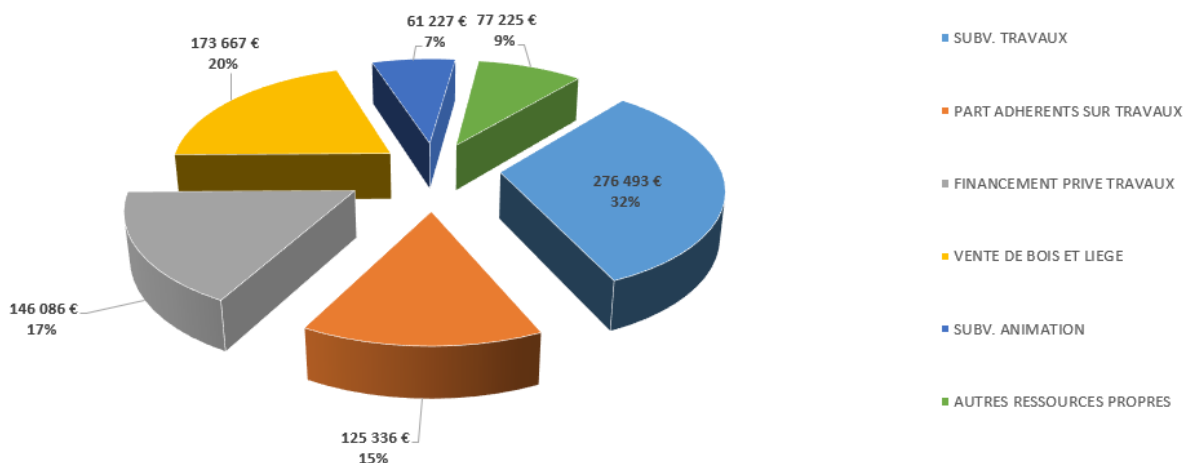
Les ventes de bois et liège représentent 173 667€. Ces sommes sont restituées aux propriétaires.

La subvention animation désigne un financement public, non pas sur les travaux mais sur l'animation de l'ASL. Ce produit de 61 227€ provient du Département du Var, de la Région Sud PACA et de l'Etat.

Les autres ressources propres incluent les prestations de service réalisées par l'ASL et les cotisations des adhérents. Elles s'élèvent à 77 225€ pour l'exercice 2023.

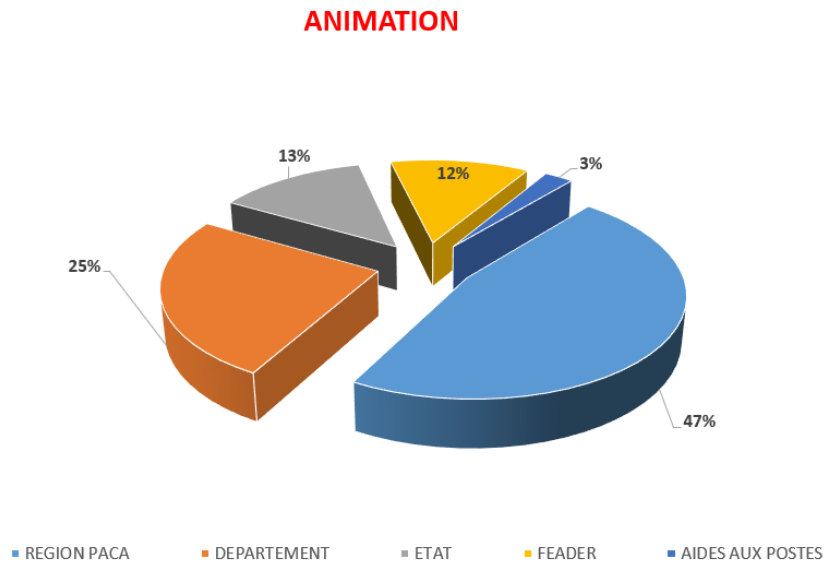
COMPTE DE RESULTAT

Répartition des 860 034€ de produits



Détail de la répartition des subventions d'animation

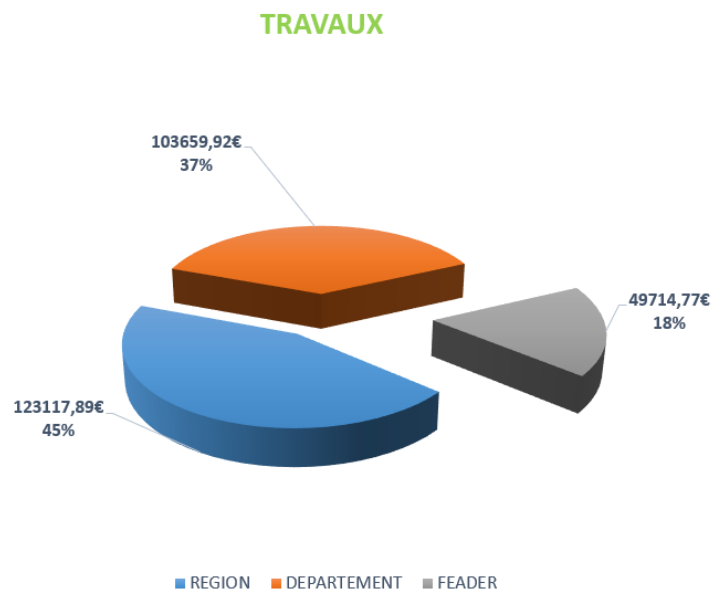
Répartition des subventions publiques

Répartition des **61 227 € de subvention d'animation**

La Région Sud PACA est le principal financeur de l'animation de l'ASL, viennent ensuite le Département du Var, l'Etat puis l'Europe.

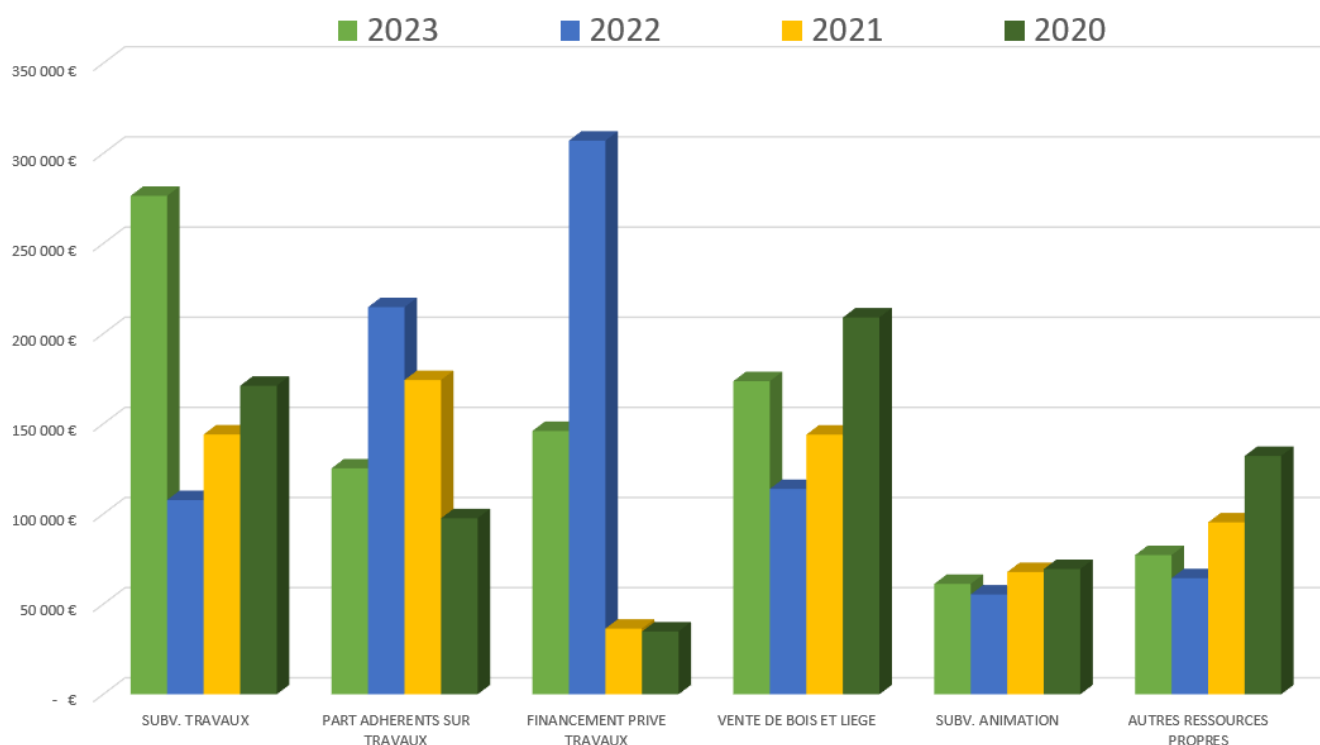
Détail de la répartition des subventions travaux

Répartition des subventions publiques

Répartition des **276 493 € de subvention Travaux**

La Région Sud PACA est le principal financeur des travaux avec 45% des subventions sur travaux soit 123 117,89€ pour l'exercice 2023. Le Département du Var a subventionné 103 659,92€ de travaux et l'Europe a financé 49 714, 77€ de travaux avec le FEADER.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des produits d'exploitation depuis 2020



Les variations dépendent de la nature des travaux réalisés sur les propriétés des adhérents. Par exemple, en 2022 l'autofinancement était très important du fait d'importants travaux non subventionnés.

Le résultat de l'exercice 2023 est déficitaire de 1 264€.

Les comptes annuels ont été mis à disposition des participants. Ces comptes ont été présentés et arrêtés au Conseil Syndical et audités par Caroline Oundjian, Commissaire aux Comptes.

La présentation des comptes ne soulevant pas de question, Bernard Coron donne la parole à la commissaire aux Comptes pour son audit légal.

3.3 Rapport de la Commissaire aux Comptes

L'intégralité du rapport de la Commissaire aux comptes est consultable sur le site de l'ASL <http://www.suberaievaroise.com/> dans la rubrique « Documentation – Bilan de l'exercice 2023 »

Caroline Oundjian, Commissaire aux Comptes, nommée par l'Assemblée Générale du 4 mai 2018 pour un mandat de six exercices, rappelle sa mission. Elle intervient après le travail de l'expert-comptable, mais aussi tout au long de l'année. Sa mission consiste à auditer les comptes, veiller à la pérennité et au bon déroulement de l'activité de l'association. Elle veille également au bon usage des ressources de l'association, et apporte sa garantie aux partenaires de la bonne utilisation des subventions.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2023

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Syndicale Libre SUBERAIE VAROISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil Syndical du 7 Mai 2024.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sa mission s'est réalisée sur la période du 1^{er} janvier 2023 jusqu'à la date d'émission de son rapport, le 10 mai 2024. Elle s'assure que les subventions dues à la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2023, sont bien encaissées en 2024. Lors de ses travaux en avril 2024, une majeure partie de ces subventions étaient encaissées. D'autres subventions sont conditionnées par la tenue de l'Assemblée Générale et l'émission du rapport du Commissaire aux Comptes. Les soldes seront prochainement demandés au Département et à la Région Sud PACA.

Le mandat de Caroline Oundjian prend fin à l'issu de l'exercice 2023.

4. VOTES

- ✓ Le rapport moral et le rapport d'activités 2023 sont approuvés l'unanimité.
- ✓ les rapports financiers sont votés l'unanimité.
- ✓ l'affectation du résultat sur les Réserves est votée l'unanimité.
- ✓ Il est donné quitus au Conseil Syndical pour l'exercice 2023 à l'unanimité.

Caroline Oundjian, commissaire aux comptes et Eric Bioton, suppléant, sont candidats pour le renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes.

- ✓ Caroline Oundjian et Eric Bioton sont élus à l'unanimité pour un mandat de six exercices. Le prochain renouvellement du mandat se fera lors de l'Assemblée Générale de l'exercice 2029.

	<i>Elu ou réélu en</i>	<i>Sortant en</i>
Claude Audibert	2018	2024
Bernard Autheman	2020	2026
Nadia Boutavant (remplace Olivier Cadic)	2022	2028
Cyprien Comoy (remplace Catherine Fournil)	2018	2024
Georges Franco	2020	2026
Jean-Marie Lagarde	2022	2028
Raphaël Louat	2022	2028
Bernard Pichaud	2020	2026
Alain Senequier	2022	2028
Philippe Villard	2020	2026

Deux membres du Conseil Syndical, élus en 2018, sont sortants en 2024 (article 18 des Statuts de l'ASL, renouvellement par tiers tous les 2 ans) : Claude Audibert et Cyprien Comoy.

Ils souhaitent renouveler leur candidature, il n'y a pas d'autres candidatures.

- ✓ Claude Audibert et Cyprien Comoy sont élus à l'unanimité pour leur remplacement.

5. PERSPECTIVES 2024

Au-delà de la poursuite de ses activités habituelles (animation foncière, exploitation de produits (liège et bois), expertise forestière et sanitaire, travaux forestiers) l'ASL a plusieurs projets pour l'année 2024.

5.1 Appel à projet ADEME

L'ASL, et ses partenaires (le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), Les Communes Forestières du Var, l'Institut Méditerranéen du Liège (IML), Fibois Sud et la société Agglolux) vont déposer un dossier en réponse à un appel à projet lancé par l'ADEME. Le projet porté concerne la caractérisation du liège broyé en tant qu'isolant dans le bâtiment. Le budget est de 1 million d'euros.

5.2 Relance de la filière liège

Dans le cadre du plan de relance de la filière liège piloté par le SMMM, une convention a été signée entre le SMMM et l'ASL Suberaie Varoise pour rédiger un état de l'art sur les actions menées par l'ASL depuis 15 ans. L'ASL participera également aux réunions de cadrage organisées par la SMMM.

5.3 Projet Med4cork

Le projet présenté dans les activités 2023 sera déposé à l'Europe au début de l'été 2024. Le budget total de ce projet est de 2,5 millions d'euros.

5.4 Etude renouvellement forestier

Depuis 2023 l'ASL Suberaie Varoise est enregistrée comme fournisseur de Matériel Forestier de Reproduction (MFR) auprès de la DRAAF. Pour être commercialisables et afin de garantir une qualité génétique, les graines doivent provenir de peuplements appartenant aux catégories suivantes :

Identifiée : Les matériels de la catégorie identifiée sont ceux pour lesquels on dispose d'une information minimale limitée à la seule origine géographique. Il s'agit de sources de graines, c'est-à-dire un ensemble d'arbres, non délimité de façon précise, situé dans une zone de récolte déterminée, correspondant à une région de provenance unique.

Sélectionnée : Peuplements sélectionnés par l'INRAE essentiellement sur la base de critères phénotypiques (vigueur, forme, résistance à des maladies, qualité du bois). Le peuplement doit comporter une majorité d'arbres bien conformés.

Qualifiée : les matériels appartenant à la catégorie qualifiée sont artificiels, issus d'un verger à graines mis en place spécifiquement pour la production de graines de qualité génétique supérieure.

Testée : Les matériels appartenant à la catégorie testée correspondent à ceux sur lesquels le plus de connaissances ont été acquises. Leur supériorité, par rapport à une ou plusieurs plantations témoins constituant des références connues pour l'essence, est démontrée par des tests de comparaison ou des évaluations des composants.

Dans le Var, les peuplements de chênes-lièges ou de pins parasols de la catégorie sélectionnée semblent peu productifs (il n'existe pas de matériel de base des catégories Qualifiée ou Testée pour ces essences).

Grâce au financement du Crédit Agricole, l'ASL Suberaie Varoise va mener une étude sur la productivité de ces peuplements et sur la qualité de leurs graines. Un cahier des charges à destination des producteurs de plants sera également rédigé pour les aider à améliorer les techniques de production.

5.5 Agroforesterie : gestion de l'arbousier en verger naturel

Ce projet s'inscrit dans la recherche permanente de l'ASL de nouvelles valorisations de produits et sous-produits forestiers mais également dans la recherche de diversification des activités vers des essences d'avenir dans le massif

dans un contexte de réchauffement climatique. L'arbousier, avec des besoins en eau très faible, sa résilience au feu, et la diversité des débouchés pour sa valorisation (alimentaire, cosmétique, art floral, bois de chauffage...) se présente comme un candidat idéal.

Dans le cadre d'une étude menée par Forêt Modèle de Provence, l'ASL a participé à la définition d'un itinéraire technique de mise en production de maquis d'arbousiers.

Les premiers chantiers de mises en production selon cet itinéraire ont été réalisés en 2023 chez 4 propriétaires adhérents pour une surface de 4,5 ha. L'ASL Suberaie Varoise souhaite aujourd'hui se perfectionner sur les techniques de culture, en allant chercher de nouvelles connaissances, notamment au Portugal, où l'on bénéficie d'une expérience sur ce type de culture.

En 2024, l'ASL Suberaie Varoise poursuivra ces actions de gestion de l'arbousier en verger naturel. Ces actions présentent plusieurs intérêts :

- un intérêt pour la DFCI, en favorisant une des essences de maquis les moins inflammables,
- un intérêt pour la biodiversité, en entretenant des milieux semi ouverts,
- un intérêt économique, on l'espère, avec la valorisation du fruit.

L'ASL souhaite aussi développer, en collaboration avec ses partenaires, l'aval de la filière arbouses pour permettre la viabilité de l'action dans le temps et encourager l'entretien des zones mises en production.

5.6 Hydrologie régénérative

En 2023, Floriaan Henneau a suivi une formation sur les retenues collinaires dispensée par la Chambre d'Agriculture du Var. Cette formation a permis de prendre connaissance de la réglementation afférente à ce type de projets et à définir le modèle forestier que l'ASL souhaite développer.

Le projet est de créer des micro-retenues perméables en cascade le long de talwegs ; des ouvrages de petite taille qui visent à recueillir les eaux issues des précipitations et du ruissellement pour favoriser leur infiltration dans le sol. Ces ouvrages n'ont pas pour objectif de stocker l'eau dans des réservoirs imperméables.

Les premiers projets d'hydrologie régénérative sont en cours de définition chez plusieurs des propriétaires-adhérents. Les premiers travaux pourraient être réalisés en 2024. A noter qu'à ce jour, aucun soutien financier n'est associé à ces projets.

5.7 Echanges avec l'Assemblée sur les perspectives 2024

Madame Corinne Henry, cheffe du bureau Forêt DFCI Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), alerte sur la nécessité de vérifier la compatibilité de ces projets avec le risque inondation et la biodiversité, et invite, à ce titre, l'ASL à se rapprocher du service Eau et Biodiversité de la DDTM. « *Aujourd'hui, dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), on demande aux agriculteurs de raser toutes les retenues collinaires sur le département. Cette démarche de retenues collinaires vient s'affronter à ces directives nationales.* »

Floriaan Henneau précise que le modèle défini n'est pas une réelle retenue collinaire. Les retenues du modèle sont faites sur des micro-fonds de vallon, sur des cours d'eau réellement temporaires qui ne sont pas définis comme « cours d'eau » par la loi sur l'eau. L'ASL consultera, bien entendu, la DDTM lors de la mise en place concrète des premiers projets.

Madame Corinne Henry, ajoute que la DDTM peut apporter son aide pour ce type de projet.

Monsieur Philippe Bréglino, Président de la coopérative Provence Forêt, souligne l'intérêt des retenues collinaires. Il rappelle que la gestion de l'eau par des systèmes de retenues n'est pas une technique nouvelle, et donne l'exemple des restanques, associées à des drains, qui permettaient de limiter ruissellements et coulées de boues.

Monsieur Philippe Duparchy, secrétaire général de Forêt Modèle de Provence (FMP), invite les porteurs de projets d'hydrologie régénérative à se documenter auprès de l'INRAE Grenoble qui a beaucoup travaillé sur le sujet.

Il rappelle également que l'étude sur la filière arboise menée par FMP a permis de mettre à disposition de nombreuses informations pour gérer la filière arboise, dont la liste des différents acteurs existants. Il souligne l'importance de travailler en collectif pour le développement de la filière.

Gisela Santos Matos, rappelle que l'ASL travaille en collaboration avec FMP et le SMMM. Les échanges entre l'ASL et les chargés de missions des deux structures ont pour but de créer une continuité entre les actions forestières en faveur de l'arbousier et la valorisation de cette essence.

Monsieur Nicolas Plazanet, chargé de mission à Forêt Modèle de Provence, indique que depuis l'étude menée par FMP, des acteurs économiques ont poursuivi leur activité sur l'arbousier et continuent à le commercialiser. Une éventuelle future récolte d'arboises de l'ASL trouverait des débouchés. FMP continue son investissement en faveur de la filière et travaille actuellement au développement de nouveaux débouchés dans le secteur cosmétique.

Monsieur Latour, propriétaire-adhérent, interroge l'ASL sur la compatibilité de la gestion présentée sur l'arbousier avec la sylviculture à couvert continu des suberaie.

Floriaan Henneau indique que l'itinéraire suivi pour la mise en production d'arbousiers pour le fruit ne rentre pas dans le cadre d'une sylviculture à couvert continu à proprement parler ; en effet cet itinéraire cible d'avantage des milieux de maquis avec un très faible couvert forestier nécessaire à l'ensoleillement des arbousiers pour la production de fruits. De plus, l'espacement idéal entre les différents arbousiers pour la mise en production et la récolte ne permet pas de maintenir un couvert continu. L'arbousier peut cependant avoir une place d'essence secondaire dans une suberaie, où, mené en taillis, il contribue au maintien d'un couvert continu. Cette gestion de l'arbousier en essence secondaire a aussi l'avantage de participer à la préservation des sols en cas d'incendie.

Madame Gluck, propriétaire-adhérente, s'interroge sur la méthode à privilégier sur ses très vieux arbousiers situés en pente.

Floriaan Henneau précise que c'est la densité du peuplement qui oriente vers un itinéraire ou l'autre. La formation en taillis nécessite un peuplement assez dense pour avoir un gainage des arbousier entre eux. La production de fruits nécessite au contraire une densité plus faible pour permettre l'ensoleillement des sujets. Sur de très vieux sujets, un recépage par une coupe à ras est préconisé pour obtenir une production fruitière à hauteur d'hommes.

Floriaan ajoute que des expérimentations vont être faite sur des conversions de peuplements d'arbousiers en vergers naturels avec un recépage à ras et un recépage à 50 cm pour observer si cette différence impacte la mise à fruit du sujet.

Monsieur Lorgues, propriétaire-adhérent, avertit sur la nécessité de lever du liège dans le massif. Les deux raisons évoquées sont : la perte de qualité du liège femelle s'il n'est pas levé régulièrement, et la désertification des leveurs, qui, payés à la tâche, n'auront que peu d'intérêts à lever du liège dans des suberaies n'offrant plus de liège de qualité bouchonnable.

Monsieur Lorgues soulève également un problème rencontré sur la récolte de liège faite sur sa propriété l'an dernier. Il dénonce le fait que le liège soit pesé plusieurs semaines après la récolte. Ce délai entraîne une perte de poids, et, par conséquence, une baisse des bénéfices. La majeure partie de la perte d'eau s'effectue sur les 10 jours suivant la récolte. Il souhaiterait donc que le liège soit pesé juste après sa levée.

Gisela Santos Matos, rappelle que le liège est débardé par pick-up, pour être stocké en pile avant le chargement dans un camion. C'est le chargement du camion qui est pesé. Lorsque le chargement du camion provient de plusieurs propriétaires, le poids total est réparti selon le nombre de pick-up remplis chez chacun des propriétaires. La pesée immédiate de la récolte n'est actuellement plus possible comme cela l'était à l'époque où des coopératives existaient localement.

5.8 BUDGET PREVISIONNEL 2024

Gisela Santos Matos présente le budget prévisionnel pour l'exercice 2024. La présentation d'un scénario plutôt pessimiste a été privilégié.

CHARGES	Prévisionnel 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022	PRODUITS	Prévisionnel 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022
ACHATS pour l'animation	12 542 €	9 140 €	11 297 €	VENTES	178 720 €	195 026 €	127 465 €
ACHATS de produits forestiers	151 200 €	173 514 €	113 559 €	PRESTATION DE SERVICE & PSG	29 281 €	30 703 €	41 762 €
				Financement Département PSG	3 680 €	3 364 €	5 497 €
TRAVAUX	446 344 €	467 006 €	529 272 €	AUTOFINANCEMENT TRAVAUX ADHERENTS	148 748 €	124 769 €	200 823 €
				TOTAL FINANCEMENT TRAVAUX	358 737 €	414 082 €	410 159 €
				Europe	39 559 €	50 282 €	43 938 €
				Région	120 828 €	123 118 €	34 939 €
				Département	89 661 €	100 296 €	24 185 €
SERVICES EXTERIEURS	16 595 €	12 142 €	10 904 €	Fond de dotation	8 030 €	95 368 €	290 574 €
				Respir	28 714 €	31 019 €	0 €
				Autre (compensation défrichement,...)	71 945 €	13 998 €	16 523 €
REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES	13 444 €	14 302 €	15 091 €	TOTAL SUBVENTIONS d'animation	65 107 €	61 687 €	53 820 €
Déplacements	1 682 €	6 761 €	3 810 €	Région	25 000 €	25 000 €	27 000 €
Téléphone & Poste	2 805 €	1 725 €	2 091 €	Département	15 500 €	15 500 €	15 500 €
SALAIRES et traitement	119 304 €	124 447 €	129 783 €	DRAAF	9 550 €	8 000 €	4 000 €
				Feader	7 000 €	7 487 €	7 320 €
				Autre (fond de dotation)	8 057 €	5 700 €	0 €
COTIS. SOCIALES	39 500 €	41 799 €	41 768 €	Subvention Région Investissement		3 700 €	0 €
Autres charges	880 €	3 637 €	1 950 €	COTISATIONS	24 097 €	19 663 €	19 791 €
Amortissements	6 825 €	6 825 €	4 364 €	Autres produits	2 750 €	7 040 €	6 615 €
Total	811 120 €	861 298 €	863 890 €	Total	811 120 €	860 034 €	865 932 €
				BALANCE	0 €	-1 264 €	2 042 €

Les achats de produits forestiers, les travaux, les salaires et cotisations sociales sont à la baisse. La baisse des salaires est due au départ de personnel ayant une ancienneté importante.

La baisse d'achats de produits et de travaux engendre forcément une baisse des ventes et des financements sur travaux.

Le bilan prévisionnel est à l'équilibre avec 811 120 € de charges et de produits.

6. ÉCHANGES AVEC L'ASSEMBLÉE

L'Assemblée Générale se poursuit par la diffusion d'un film sur la thématique des suberaies réalisé dans le cadre d'un projet européen piloté par l'association des Communes Forestières.

Madame Christine Amrane prend ensuite la parole au nom du Président du Département du Var, qu'elle représente ce jour. « Les actions portées par l'ASL Suberaie Varoise sont très largement soutenues et le seront encore plus l'année prochaine puisque le Département a récupéré la compétence agricole, compétence transférée à la Région par la loi NOTRe. Les élus départementaux ont eu le souhait de pouvoir la récupérer, c'est effectif depuis le début de l'année » Madame Amrane exprime sa fierté de récupérer cette compétence qui permettra de mettre en place des actions pour un territoire qu'elle affectionne. « La politique de soutien à la modernisation, à l'adaptation des économies agricoles, forestières pêches, et aquacoles du Var a été validée le 6 novembre 2023 ; c'est donc, le soutien à la gestion durable de la forêt privée encadrée par les gestionnaires forestiers, c'est le cas de l'ASL ; le soutien à la mobilisation durable du bois pour répondre à une demande croissante et diminuer la biomasse combustible ; le soutien à l'accessibilité à la ressource forestière ; le soutien aux actions de valorisations des produits et des sous-produits forestiers par une structuration des

filiales de niche en devenir ; le soutien aux activités de la filière forêt bois sur le Département du Var, ce qui concerne tout particulièrement l'ASL Suberaie Varoise. »

Également Présidente du Syndicat Mixte du Massif des Maures, Madame Amrane exprime son souhait de retrouver sur le territoire le savoir-faire des leveurs de liège. La formation à la levée est un des axes du Plan de Relance mené par le SMMM. Elle nourrit l'espoir de voir paysagistes et forestiers formés à la levée de liège. Elle soutient également l'idée d'un nécessaire travail collectif pour relancer la filière liège.

« C'est primordial de permettre à tous les acteurs de travailler ensemble pour un territoire efficace, que tout le monde nous envie mais qui nous appartient. »

Madame Amrane clôt son discours en félicitant l'ASL Suberaie pour la qualité de son travail.

Monsieur Bruno Giaminardi, Président du Centre National de la Propriété Forestière PACA (CNPF), informe de l'arrivée de financements non négligeables pour le CNPF, qui vont se traduire par un certain nombre d'actions. La récente loi incendie a conduit à la création de deux postes au CNPF PACA :

- Anaïs Coubes, qui sera en charge de la mise en application des mesures de la loi incendie à l'échelle régionale. Le CNPF PACA a déjà modifié son Schéma Régional de Gestion Sylvicole en intégrant ces mesures.
- Et, Yaëlle Saliou chargée de mission mobilisation des aides. Elle s'occupera de recenser les financements existants pour les propriétaires privés.

Le CNPF souhaite également pouvoir apporter son aide aux propriétaires pour leur faciliter l'accès aux financements européens.

Un autre poste, occupé par Olivier Barre, a été créé pour travailler sur le regroupement des propriétaires.

Suite au départ de Joël Perrin et Anthony Cubaynes, techniciens forestiers, le CNPF PACA a accueilli deux nouvelles salariées : Margaux Florent, et Carole Adriet.

Cette nouvelle organisation permettra de développer les relations partenariales, notamment avec l'ASL, un des gestionnaires les plus dynamiques.

Monsieur Giaminardi, au titre de la Fédération des Chasseurs du Var, indique que des financements de travaux sont possibles par le dispositif de l'écocontribution. Il invite aussi l'ASL à se rapprocher de Jean-Noël Philibert, pour prendre connaissance des financements mobilisables pour les travaux concernant les points d'eau.

Il termine son discours en remerciant l'ASL Suberaie Varoise pour la qualité de ses Assemblées Générales et de son travail.

Madame Gluck, propriétaire adhérente, remercie l'ASL pour son travail, elle constate les efforts faits au bénéfice du massif des Maures et regrette le manque d'actions dans le massif de l'Estérel.

Gisela Santos Matos et **Georges Franco** précisent que le Massif de l'Estérel est majoritairement du domaine public, géré par l'ONF, et que, du fait d'un faible nombre de propriétaires privés, il est difficile d'effectuer des regroupements sur ce territoire.

Claude Audibert remercie les partenaires, les adhérents et salariés de l'ASL. Il clôture l'Assemblée Générale à 12h15.

Claude Audibert,

Président de l'ASL Suberaie Varoise.

Le 05/07/2024 à Le Luc

Signé par :



EFAD026DCA574F7...